

Bande de Gaza en trompe-l'œil

Libre
opinion

L'actualité en provenance du Proche-Orient a été dominée ces derniers mois par le prétendu retrait israélien de Gaza. En fait, comme on s'en rend immédiatement compte sur place, Gaza est loin d'être libérée. Les Israéliens ont gardé le contrôle total des frontières terrestres et maritimes, de l'espace aérien, de la fourniture d'eau, d'électricité, même des registres d'état civil. La circulation des personnes et des biens est bloquée, tout développement économique rendu impossible. La bande de Gaza demeure bel et bien un territoire occupé, une prison de la taille du Littoral neuchâtois pour 1,3 million de Palestiniens, l'équivalent de la population de toute la Suisse romande.

Le gouvernement israélien a par contre profité du fait que l'attention de la communauté internationale était fixée sur Gaza pour intensifier encore son emprise sur la Cisjordanie. Des milliers de nouveaux logements sont en construction dans les grands blocs de colonies, la vallée du Jourdain subit une mainmise toujours plus forte sur les terres et l'eau pour la production de denrées agricoles qui nous sont ensuite vendues sous le label abusif «Product of Israël». Et surtout, le mur de l'apartheid continue d'être

construit. Il est omniprésent autour de Jérusalem-Est qu'il coupe des villes voisines de Ramallah et Bethléem. Entrant profondément à l'intérieur de la Cisjordanie, il sépare les villages de leurs terres agricoles. Couplé à un système complexe de check-points et de routes de contournement réservées aux colons, il enferme les Palestiniens dans des ghettos, répétant ce qui a été mis en place à Gaza. Ce mur n'est pas une barrière de sécurité mais bien un outil d'annexion et d'oppression.

C'est contre ce mur de la honte que les Palestiniens demandent à la Communauté internationale de se mobiliser à l'occasion de la Semaine internationale contre le mur en Palestine. Car, comme la Cour internationale de justice de La Haye l'a rappelé, tant la construction du mur, que l'occupation des territoires palestiniens et la colonisation sont totalement illégales. L'Assemblée générale des Nations unies a chargé la Suisse de faire des propositions pour l'application de cet arrêt. Notre gouvernement préfère acheter des armements en Israël et renforcer la collaboration militaire avec ce pays.

A l'heure où les commentateurs saluent la «petite révolution» constituée par l'élection d'un syndicaliste juif séfarade à la tête du Parti travailliste israélien, il convient de rappeler que les gouvernements travaillistes qui étaient au pouvoir durant la période d'Oslo ont tous intensifié la colonisation. Pour qu'un espoir de paix apparaisse dans la région, il faudrait qu'une grande révo-



Selon la Cour internationale de justice de La Haye, la construction du mur, tout comme l'occupation des territoires palestiniens et la colonisation sont totalement illégales.

PHOTO KEYSTONE

lution se fasse dans les esprits et que les Israéliens renoncent à l'occupation, à la colonisation et à la construction du mur. Qu'ils laissent enfin aux Palestiniens la souveraineté complète sur la totalité de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et sa banlieue. Ces

territoires revendiqués par les Palestiniens ne représentent, rappelons-le, que 22% de la Palestine historique.

C'est seulement alors qu'un véritable processus de paix pourra être initié, qui devra prendre en compte la question des réfugiés palestiniens

et l'application de leur droit au retour, le statut des Palestiniens d'Israël, le sort des prisonniers politiques, et qui déterminera les règles de cohabitation de deux peuples sur ce magnifique petit territoire.

Vincent Moser,
Neuchâtel

Il n'y a pas que la politique dans la vie. La BD et Astérix provoquent aussi le débat.

Uderzo trahit Gosciny

Cela fait quasiment l'unanimité: la dernière mésaventure d'Astérix et d'Obélix, «Le ciel lui tombe sur la tête», signée par Albert Uderzo, atteint des sommets de bêtise et constitue une ixième injure à la mémoire de René Goscinny (décédé en 1977), le génial auteur des textes assortis aux premiers albums. Si Uderzo est un remarquable dessinateur, il n'est en revanche qu'un piètre scénariste, et ses «Astérix» faits en solo entachent d'une certaine manière ceux faits en duo avec Goscinny.

Comme Uderzo a refusé qu'il y ait une suite aux deux films avec Clavier et Depardieu dans le rôle des légendaires compagnons pour cause de non-respect par les producteurs de l'œuvre originale, la succession Goscinny devrait empêcher Uderzo de sévir à nouveau pour le même motif. J'en appelle à Anne Goscinny, fille unique de René, qui sait ce que c'est un bon texte.

Si, par malheur, on laisse Uderzo commettre de nouveaux navets mettant en scène les irréductibles Gaulois, qu'on s'oppose au moins à ce que le nom du prince des bédéistes y apparaisse, par respect pour celui qui a écrit: «Eh oui... il ne faut jamais parler sèchement à un Numide.» («Le Domaine des dieux», page 20.)

Sylvio Le Blanc,
Montréal (Québec)

L'imposition des hautes fortunes alimente toujours le débat. Ce lecteur propose une comparaison.

Sacrifices inégaux

La presse a publié les contributions qui seraient demandées aux quelque 9000 contribuables qui disposent d'une fortune de plus de 250.000 francs. Par arrêté du 31 octobre 2005 le Conseil d'Etat a publié les montants de l'aide matérielle valables dès le 1er janvier 2006.

Il est ainsi possible de comparer les effets de ces deux mesures sur le revenu disponible des intéressés. Le revenu disponible est le revenu net après déductions du coût du loyer, du montant des primes de base de l'assurance maladie et de la charge fiscale.

Les personnes seules dépendant de l'aide matérielle se feront imposer une réduction annuelle de leur revenu disponible de 1200 francs, alors que ce n'est que lorsque leur fortune avoisinera 1 million que les célibataires aisés contribueraient aussi pour 1200 fr. à l'assainissement des finances cantonales.

Les couples sans enfants dépendant de l'aide matérielle, subiront une diminution annuelle de 1920 francs, alors que ce n'est qu'à partir d'une fortune de 1,6 million que les contribuables fortunés contribueraient à ce même assainissement pour le même montant.

Il est probable que les célibataires et les couples sans enfants ayant de telles fortunes bénéficient de revenus disponi-

bles (provenant de leur travail ou de leur AVS -retraite) très supérieurs aux montants attribués par l'aide matérielle. Les sacrifices demandés à des catégories sociales si différentes ont des effets sans communes mesures sur les trains de vie respectifs.

Compte tenu de ces comparaisons, la grande majorité des Neuchâtelois, acquise aux valeurs d'équité et de solidarité, considérera que les plus aisés demeurent très privilégiés. En conséquence, il serait étonnant qu'il ne se trouve pas une majorité qualifiée du Grand Conseil pour approuver soit l'augmentation temporaire de l'impôt sur la fortune proposée par le Conseil d'Etat soit le prélèvement d'une somme équivalente par un impôt sur les gros revenus.

Francis Berthoud,
Neuchâtel

Cette lectrice regrette la perte d'attractivité de l'artère principale de La Chaux-de-Fonds.

Triste «Pod»!

La Chaux-de-Fonds, ville lumineuse pour les fêtes de fin d'année! Pour rendre l'avenue Léopold-Robert moins attractive et encore plus morose, la suppression des magnifiques décorations de la tour Espacité est une réussite! Décidément, cette tour est devenue une bête à chagrin pour les finances communales: loyers trop chers pour les bureaux de l'administration, illuminations trop chères! Et tout en parlant d'économies, on continue de rêver à une «zone piétonne de rencontre» alors que les magasins qui faisaient

le charme et l'intérêt de l'artère principale de La Chaux-de-Fonds, ferment les uns après les autres...

Je mélange peut-être plusieurs problèmes, mais pourtant ceux-ci ne sont-ils pas tous liés? Et je pose la question: où va-t-on? Ne vaudrait-il pas mieux renoncer une bonne fois pour toutes à un projet extravagant et laisser la population chaud-fonnière goûter à des plaisirs simples comme celui de s'émerveiller devant sa tour au moment de Noël?

Francine Grisel,
La Chaux-de-Fonds

La baisse tardive du prix de l'électricité laisse un goût amer à ce lecteur.

«Merci qui?» Bonne question

Merci qui? Ainsi se termine l'article consacré à la probable baisse des tarifs d'électricité dans le canton de Neuchâtel.

Devons-nous vraiment remercier le groupe EEF.Ensa qui adapte les tarifs à ceux du marché, alors que les Neuchâtelois ont payé des années durant une électricité parmi la plus chère de Suisse? Les annonces pleines pages suffiront-elles à ravir les Neuchâtelois qui devront encore digérer le transfert d'une centaine de postes de travail dans le canton de Fribourg?

Alors que nous n'avons pas le choix de notre fournisseur, il nous reste à contempler les belles annonces dans la presse publiées simultanément à un article parfaitement ancré dans la tradition de l'information positive.

Les électriciens soignent donc leur image en vue de la libéralisation du marché et de la concentration des entreprises caractérisée en Suisse par une prise de pouvoir de plus en plus importante des grands groupes comme le français EDF. Même si elle est souhaitable, la voie de la libéralisation comporte toutefois bien des incertitudes. Elle risque d'aboutir, à l'image du marché suisse de la téléphonie mobile, à un pseudo-état de concurrence, résultat d'un monopole transformé en «triopole» qui propose des tarifs élevés qui résultent d'une entente passive.

Après s'être fait tondre la laine sur le dos, les entreprises et les particuliers de ce canton continueront de payer trop chère leur électricité en comparaison avec nos voisins européens, alors que notre région va perdre des postes de travail et un centre de décision.

Merci qui?

Christian Matthey,
Saint-Blaise

Le verdict du procès des chanvriers du Val-de-Travers laisse ce lecteur pensif.

Trop bon cœur!

Habitant depuis bientôt 79 ans au Vallon, payant des impôts depuis l'âge de 17 ans, j'ai du mal à comprendre certaines choses concernant le procès de nos valeureux cultivateurs d'herbes aromatiques. (...) Ce qui me fait bondir, c'est d'apprendre à quoi servent nos impôts, que nous les petits rentiers AVS payons ponctuellement! Le juge a estimé – puisque c'est là son métier – nécessaire de réduire la participation aux frais du procès des prévenus, le reste étant, bien sûr, à la charge des honorables citoyens de ce canton. Quand on sait que les finances de l'Etat ne sont pas au beau fixe, je suis tenté de dire que nos autorités se lancent dans la philanthropie.

Robert Wampfler,
Travers

Page Forum, mode d'emploi

La page «Forum» accueille le courrier des lecteurs ainsi qu'une rubrique de «libre opinion» réservée à l'expression, sous une forme plus développée et documentée, de réflexion sur l'actualité. Volume souhaité: 3500 signes (caractères et espaces). Nous encourageons chacun à s'exprimer et à réagir à l'actualité locale ou générale par un courrier plus concis: le texte sera limité à 1500 signes pour permettre la publication d'un maximum de lettres. La rédaction se réserve le droit de publier ou non, de titrer, d'illustrer ou de limiter le propos à l'essentiel. Les textes seront impérativement signés (nom et lieu) et l'envoi mentionnera un numéro de téléphone auquel la rédaction pourra joindre l'auteur. Les injures, attaques personnelles ou autres accusations sans preuves seront écartées. De même que nous ne publierons ni poèmes, ni récits de voyage, ni remerciements.

Pour nous joindre :

Rédaction de L'Express
Pierre-à-Mazel 39
2001 Neuchâtel

Par courrier :

Rédaction de L'Impartial
Rue Neuve 14
2301 La Chaux-de-Fonds

Par fax : 032 723 53 09

Par courriel :

redaction@lexpress.ch

redaction@limpartial.ch